

Projet éolien de Premierfait

Lettre d'information n°1 | Mai 2024

Le mot du chef de projet

Depuis un an, nous étudions l'opportunité de réaliser un projet éolien sur la commune de Premierfait. En 2023, une première phase de pré-faisabilité nous a permis de nous assurer de l'accord des élus et des propriétaires et exploitants de la zone de projet pour le lancement des études (paysagères, acoustiques, environnementales, mesures de vent). En juillet 2023, votre conseil municipal a délibéré en faveur de la poursuite de ce projet porté par RWE.

Ce projet de transition énergétique et écologique, nous le développerons en toute transparence et en concertation. Vous pouvez retrouver les actualités et les avancées du projet sur le site Internet dédié :

premierfait.projet-eolien.com

Je me tiens à votre disposition pour toute question.
Bonne lecture !



Alexis Dewevre, chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
alexis.dewevre@rwe.com

L'énergie éolienne

Une technologie présentant de nombreux avantages

Production propre

Aucune émission de gaz à effet de serre pendant l'exploitation, aucun déchet

Technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10



Faible emprise au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol

Industrie compétitive

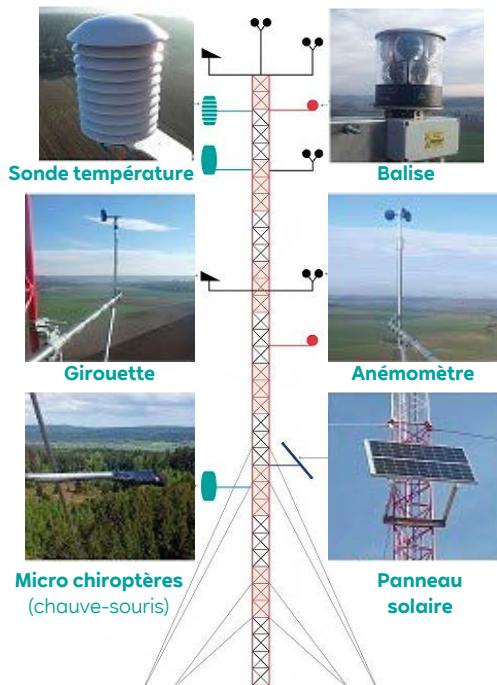
L'énergie éolienne est aujourd'hui une des énergies les moins chères

Indépendance énergétique

La France possède le 2e gisement éolien d'Europe

Objectifs régionaux

La région Grand Est s'est fixé comme objectif la production de 12 000 GWh d'énergie éolienne en 2030 (SRADDET). En 2022, près de 8 240 GWh ont été produits, soit 68% de l'objectif



L'étude des vents : Installation d'un mât de mesure des vents

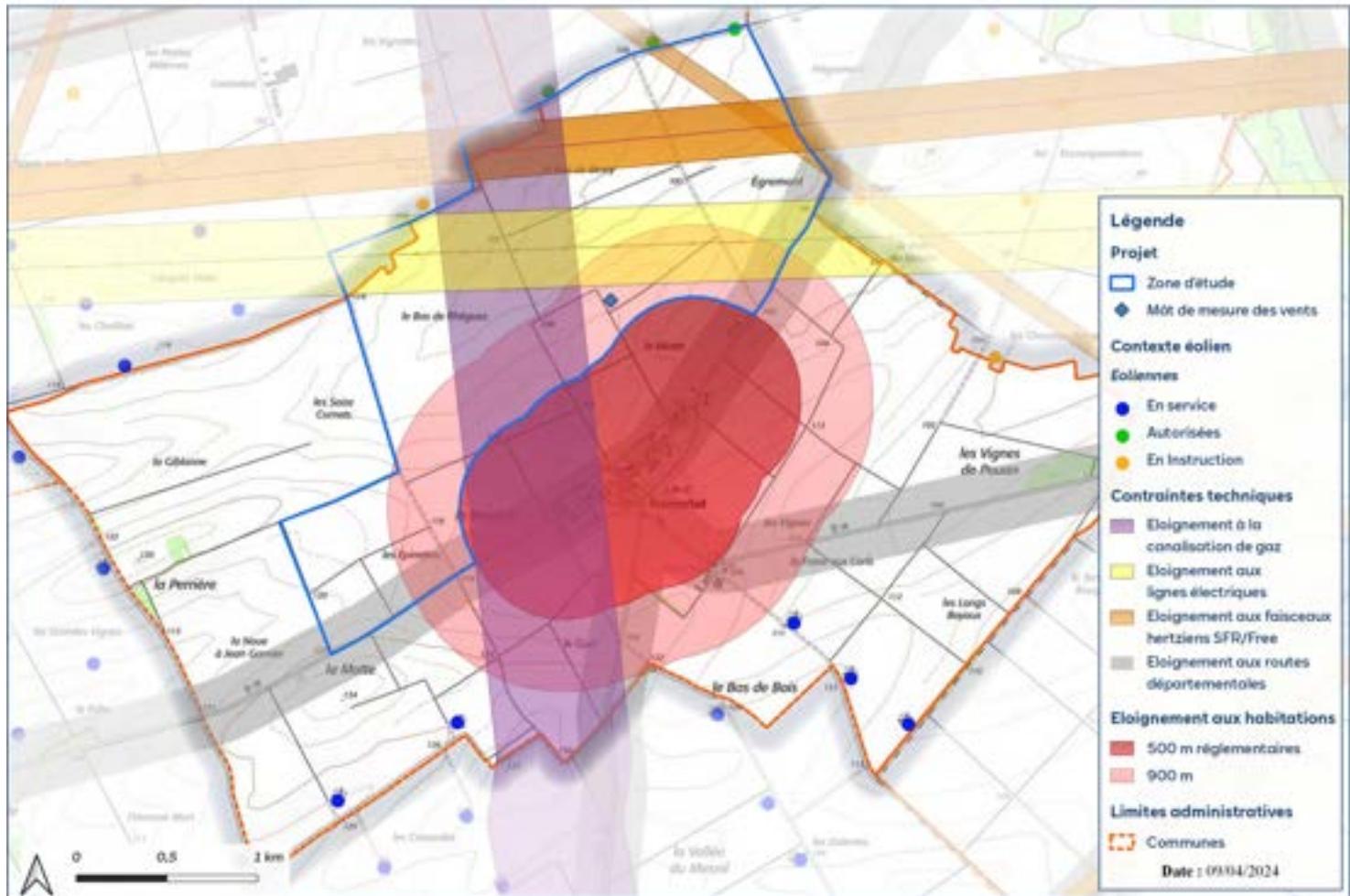
Dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et locales sur la ressource en vent. La conception du projet (implantation et modèle retenu d'éolienne notamment) dépend en partie de ces données.

Un mât de mesure des vents a donc été installé la première semaine du mois de février au cœur de la zone de projet, pour une durée d'environ deux ans. Ce mât est d'une hauteur de 103 mètres. Il comporte des girouettes et anémomètres à différentes hauteurs. Ces instruments nous donneront des informations sur la vitesse et la direction des vents dominants. Des micros sont également installés pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude, dans le cadre de l'étude environnementale.

Illustration : schéma d'un mât de mesure

Le potentiel éolien

Projet éolien de Premierfait



La zone d'étude

La présence de différents enjeux et contraintes techniques a guidé notre définition d'une zone favorable à l'installation d'éoliennes à Premierfait : un éloignement aux lignes électriques, aux canalisations de gaz, aux routes départementales et aux faisceaux hertziens de SFR et Free. Une distance minimale des éoliennes de 900 mètres aux habitations (au lieu des 500 mètres réglementaires) a été définie, en concertation avec la commune. L'intérêt patrimonial de l'église Saint-Laurent sera pris en compte dans le projet, ainsi que la reproduction possible d'oiseaux tels que le Busard Saint-Martin et l'Œdicnème criard.

Busard Saint-Martin

(Kositoes)



Eglise Saint-Laurent, Premierfait

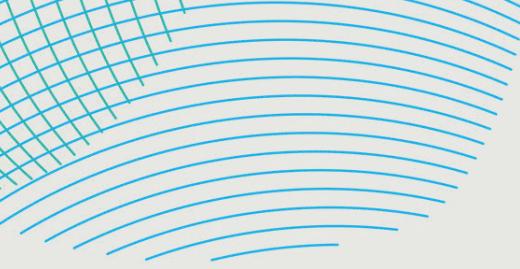
(RWE)



Œdicnème criard

(Père Igor)





Les bénéfices pour le territoire

- Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités.
- Des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement, définies dans l'étude d'impact, pourront aider à financer des projets de territoire.
- Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie faiblement émettrice de gaz à effet de serre.

Retombées fiscales* pour 1 éolienne de 6 MW :

Commune de Premierfait	13 700 € / an
Communauté de communes Seine et Aube	24 100 € / an
Département de l'Aube	17 600 € / an

*simulation faite le 05/04/2024 et basée sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)

L'offre d'électricité locale

Une offre d'électricité verte pourra être proposée au territoire. L'objectif est de fournir aux riverains du parc une électricité moins chère et plus verte.

 RWE passe un contrat avec un fournisseur d'électricité

 Offre garantie durant 5 ans

 Offre réservée aux habitants de Premierfait

 Réduction tarifaire de 20€/MW installé, indépendamment de la production du parc

Le financement participatif

Parce qu'un projet éolien doit aussi et surtout bénéficier aux riverains du projet, RWE étudie la possibilité de mettre en place un financement participatif des études. En partenariat avec une plateforme de financement participatif, les habitants de Premierfait et du département pourraient investir dans ce projet local, et ainsi profiter d'un gain financier en participant activement à la transition énergétique du territoire.

Une réunion d'information aura lieu fin 2024 ou début 2025 pour répondre à vos questions sur le sujet.

En 2021, RWE a lancé une collecte de financement participatif pour la construction de son premier parc éolien en France. Plus d'1 million d'euros ont ainsi été prêtés par les habitants pour le parc des Pierrots à Saint-Georges-sur-Arnon et Migny (Indre).



Les mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien, RWE Renouvelables France est tenu de proposer les mesures pour éviter, réduire ou compenser ses impacts sur la biodiversité ou le cadre de vie. Ces mesures sont réglementaires et nécessaires pour la constitution du dossier.

En plus de ce type de mesures, des mesures dites d'accompagnement au projet sont également proposées. Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, mise en place par RWE Renouvelables France afin de faire du parc éolien un projet de territoire. Elles consistent notamment à financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures mises en places sur des parc éoliens en service. Ces mesures sont données ici à titre indicatif. Elles seront à définir au prochain stade d'avancement du projet, au moment de la finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale, soit fin 2025.



L'Aide Renouvelable aux Particuliers

L'Aide Renouvelable aux Particuliers permet de subventionner des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie et énergies renouvelables. Des types de travaux liés à des économies d'énergies (comme des appareils de régulation de chauffage par exemple), de l'isolation thermique (matériaux d'isolation, volets isolants, matériaux de calorifugeage, etc.), ou des équipements de production utilisant une source d'énergie renouvelable (panneaux solaires thermiques, puit canadien, etc.) pourront être en partie financés par cette mesure.

Suivi et protection des populations de busards dans le département

En France, les busards nichent majoritairement en milieu céréalier. Les nids et poussins sont camouflés et difficilement repérables. Ils sont ainsi susceptibles d'être affectés par certains travaux agricoles. Grâce à des actions de suivi, les nids peuvent être repérés et protégés, jusqu'à l'envol des jeunes.



Aménagement floristique

Afin de valoriser et de favoriser la biodiversité locale, notamment des passereaux et des insectes, il pourrait être envisageable la création d'aménagements floristiques. Parmi ceux-ci, on peut citer en exemples :

- La création d'un verger composé d'essences arborées fruitières;
- La végétalisation de parcelles avec essences locales;
- La mise en place d'un site arboré avec des essences mellifères pour les abeilles.

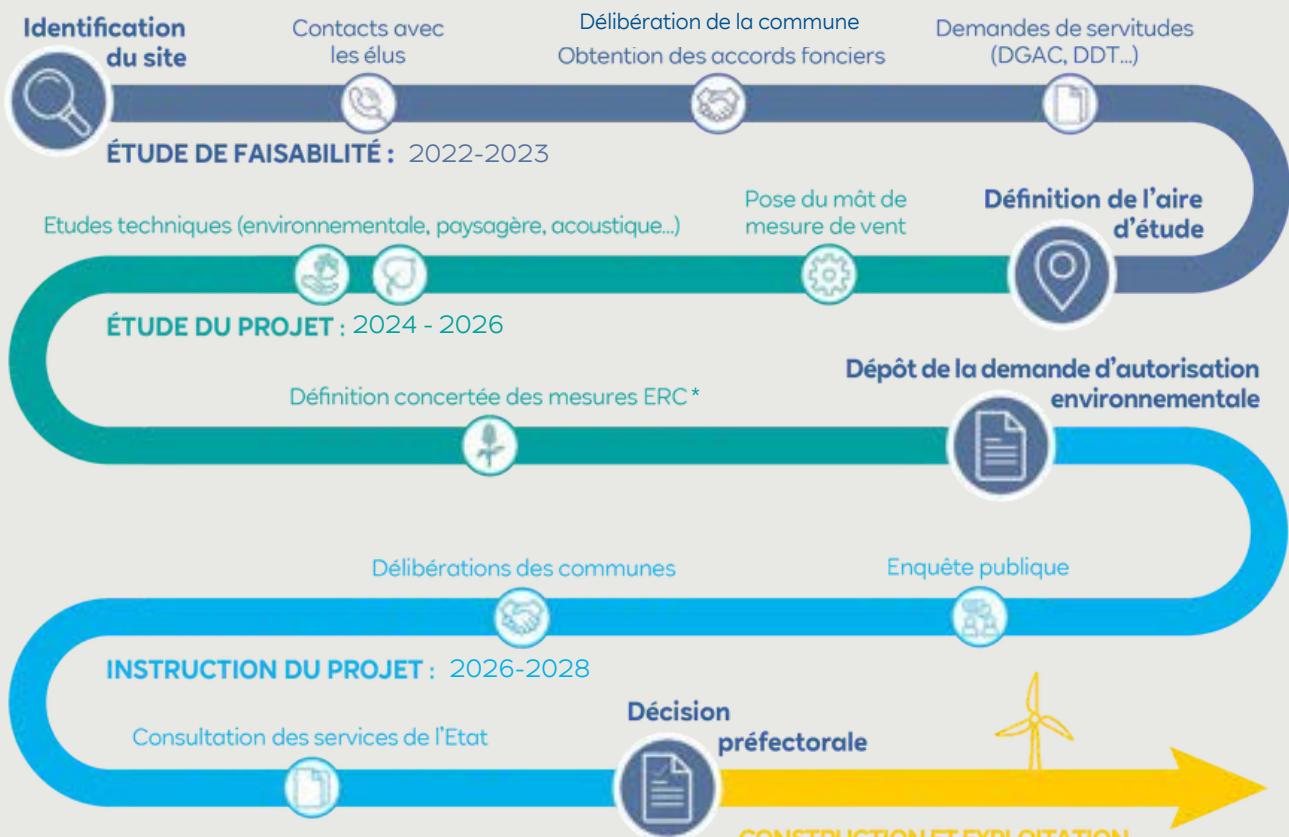
Mise en place de gîtes artificiels pour les chauves-souris

Au cours des années, les gîtes naturels de certaines espèces de chauves-souris se sont raréfiés. Cette initiative permet de les remplacer par des gîtes artificiels, qui serviront de sites de reproduction mais aussi de lieux de repos.



Le planning du projet

Le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne en France). Il s'appuie sur d'importantes études qui seront réalisées par des bureaux d'études indépendants : naturaliste, paysager et acoustique notamment. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition du projet éolien : nombre, gabarit et emplacements des éoliennes.



*Mesures ERC : mesures permettant d'éviter, réduire, et en dernier lieu compenser les impacts du projet

Les chiffres clés du projet éolien



2 à 6 éoliennes

Le projet a un potentiel de 2 à 6 éoliennes, d'une hauteur maximale de 185 mètres en bout de pale. Le gabarit sera déterminé grâce aux études.



5 à 7 MW

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 5 MW et 7 MW.



16 000 personnes

3 éoliennes de 6 MW, permettraient l'alimentation d'environ 16 000 personnes en électricité (chauffage électrique compris).

RWE Renouvelables France

Qui sommes-nous ?

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène. S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.

Notre présence en Région Grand Est

Acteur historique en région Grand Est, RWE Renouvelables France contribue à la transition énergétique en développant des projets éoliens sur le territoire. Plusieurs projets sont en cours avec actuellement un parc en construction de 18 MW, un parc autorisé de 10 MW, 9 parcs en instruction et 4 parcs en développement, dont celui de Premierfait. Les objectifs de la région Grand Est étant ambitieux, votre territoire a les moyens de participer au développement d'une énergie propre et créatrice d'emplois et à la réussite des objectifs nationaux et régionaux !

